

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -
François SZTARK - Najj YAHMDI - Benoît GRANGE - Jean-Pierre
BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI
- Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier
BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Caroline VION - Karine PERES -
Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie
JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier
SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Dominique DUMONT - Laure
CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Jérémy LANDREAU procuration à Valérie WASTIAUX GIUDICELLI
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Stéphane MARI procuration à Jean-Pierre BERTHOMIEUX
Aurélien DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_162

Objet : Contrat de Ville 2015/2020 de la Métropole bordelaise - Convention territoriale de Pessac - Programmation annuelle d'actions 2017

Monsieur Najj YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le Contrat de Ville de la Métropole bordelaise est le cadre d'intervention de la Politique de la Ville pour la période 2015/2020. Au sein de ce Contrat de Ville métropolitain, la « Convention territoriale de Pessac » décline le projet à mettre en œuvre pour les quartiers prioritaires de Saige et de la Châtaigneraie-Arago et pour le quartier de veille du Haut-Livrac.

Ce projet 2015/2020 s'articule autour de 4 piliers d'intervention :

Pilier 1 : Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité

Pilier 2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Pilier 3 : Poursuivre/Favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants

Pilier 4 : Favoriser la citoyenneté

La mise en œuvre de ce projet s'appuie sur l'intervention globale de la Ville et de ses partenaires, sur une programmation annuelle d'actions, et sur des actions ponctuelles de la Ville ou de ses partenaires.

La programmation d'actions 2017 (voir tableau joint) vise à soutenir des actions en matière d'emploi, de vivre ensemble et de cohésion sociale ainsi que de citoyenneté et de prévention de la délinquance.

Les actions proposées font l'objet de soutiens spécifiques de l'État, de Bordeaux Métropole, de la Région et du Département. Les niveaux respectifs de ces soutiens ne sont pas connus à ce jour.

Ces actions font aussi l'objet d'un soutien spécifique de la Ville. Pour cette année 2017, le soutien de la Ville pour cette programmation est de 119.500 € (125.100 € attribués en 2016) :

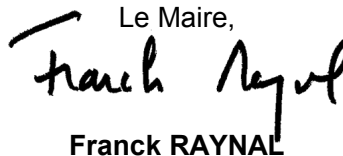
- La Ville continuera à soutenir les actions structurantes de l'ASTI, de l'USSAP Boxe, de la CSGTP dans ces quartiers, ainsi que des projets des centres sociaux. Elle soutiendra l'action « Bienvenue dans mon monde et découverte de l'entreprise » portée par le réseau d'entreprises Les entreprises pour la Cité ainsi que l'association AFEV pour ses actions d'accompagnement vers la lecture et des Kapseurs,
- Elle soutiendra des projets de l'USCP, de l'Association Sportive de la Châtaigneraie, de Fête le Mur et de Mamboko na Mamboko,
- Elle apportera une attention particulière aux actions de Lutte contre les Discriminations qui lui seront proposées, notamment dans le cadre de la Quinzaine de l'Égalité,
- Comme chaque année une enveloppe spécifique permettra de soutenir des projets ponctuels, associatifs ou d'habitants, tout au long de l'année,
- Enfin de manière spécifique, la Ville soutiendra l'expérimentation d'un « lieu d'accueil jeunes et jeunes adultes » portée par l'Association des Jeunes de la Châtaigneraie (AJC), ainsi que la réflexion sur la mutualisation des centres sociaux conduite avec les trois centres sociaux, la CAF et le Département.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la programmation d'actions 2017 de la Convention territoriale de Pessac du Contrat de Ville de la Métropole bordelaise,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette programmation,
- de décider de verser aux porteurs des actions la part Ville des subventions Politique de la Ville selon le tableau de programmation joint,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

														Financements Politique de la Ville							
		OPERATIONS 2017 FONCTIONNEMENT	OPERATEURS	QUARTIERS	Coût de l'action TTC	Etat Contrat de Ville	Région	Bordeaux Métropole	Ville	Département PLDS	Département autre	Etat autre	Région autre	Ville autre	Autres	CAF	CEJ	Valorisation	Part des financements Politique de la Ville		
CONTRAT DE VILLE																					
Pilier 1 : Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité																					
1	R	Bienvenue dans mon monde et découverte de l'entreprise/collèges	Les Entreprises pour la Cité	Saige + CA	17 363	4 000		2 000	4 000		5 500	1 857			6				57,59%		
2	R	Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi	Association La Châtaigneraie	CA	8 200	3 000		2 000	2 000				331	2 869					60,98%		
3	N	Les experts du quotidien	Les Petits Débrouillards	Tous	2 264	1 000		500	500		264		500						66,25%		
4	N	L'insertion socio professionnelle des jeunes adultes et adultes : un projet partenarial	CSGTP	Saige	40 565	6 000	15 000	4 000	4 000		3 000	10 000		2 565					61,63%		
5	N	Atelier de réapprentissage des savoirs de base	Ville de Pessac Direction Emploi et Economie	Tous	10 938	3 000		2 500	2 500					5 438					50,28%		
6	N	Coup de pouce aux jeunes pouces	ESAAC	Saige	13 066	1 000		1 000	1 000	1 000		5 483		1 666	1 500			1 417	15,31%		
7	N	ERECA : Création d'un Espace Ressources pour l'Emploi et la Création Associative	ESAAC	Saige	9 144	2 000				1 000		4 506			567			1 071	21,87%		
Pilier 2 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale																					
8	R	PASS : Projet Alimentaire Solidaire Saige	ESAAC	Tous	78 227	6 500	3 000	5 000	5 000	3 000		15 364		33 963	11 400				18,54%		
9	R	FLE Parents / Enfants	ESAAC	Saige	8 262	2 000		1 000	1 000					2 500	1 830			932	36,31%		
10	N	Les Arts à l'honneur	ESAAC	Saige	15 291	1 000		1 000	1 000		1 000	2 500	2 500	2 000	1 891	2 000		2 400	6,54%		
11	R	Action socio-sportive de proximité dans le grand ensemble de Saige Formanoir	CSGTP	Saige	98 787	3 500		3 000	3 000	9 000		23 720		37 017	18 050	4 500			6,58%		
12	R	Développement du Futsal en direction des quartiers Politique de la Ville	Association Sportive Pessac Châtaigneraie	Tous	137 830	4 000				5 000		55 900		38 000	16 630			18 300	2,90%		
13	R	Boxe éducative au sein des quartiers de Pessac	USSAP Boxe	Tous	62 200	3 000	25 000	10 000	10 000									24 200	61,09%		
14	R	Le Tennis et le Double Dutch comme vecteurs d'insertion	Fête le Mur	Saige + CA	34 316	1 500		3 500	3 500	7 500		18 416			3 400				14,57%		
15	R	Animations gratuites pour les jeunes de la cité	ASCPA	A - HL	9 650			1 000	1 000			1 000		5 700	1 950				10,36%		
16	R	Bouge pour ta santé avec l'ASCPA	ASCPA	A - HL	9 790			1 000	1 000		2 600	2 000		800	3 390				10,21%		
17	R	Développement des APS pour les enfants de 6 à 10 ans	ASCPA	A - HL	9 245			1 000	1 000					4 200	4 045				10,82%		
19	N	Insertion du sport dans un de quartiers prioritaires de la ville de Pessac	SPUC Omnisports	CA	2 000			1 000	1 000			1 000							50,00%		
20	R	Futsal	USCP	Saige	11 381	2 000				2 500	2 000		3 381			1 500			17,57%		
21	R	Accueil des jeunes	USCP	Saige	46 812	3 000				7 000			29 712					7 100	6,41%		
22	R	Les Arts hors Mur	Artothèque	Tous	95 200	1 000	20 000	4 000	4 000			25 136	20 000	18 000	7 064				26,26%		
23	R	Partenariat culturel et quartier métissé	Association La Châtaigneraie	CA	3 100	1 000		1 000	1 000			250		350	500				64,52%		
24	N	Découverte de nouvelles activités culturelles et sportives	Association La Châtaigneraie	CA	4 900	2 500		1 000	1 000			500		900					71,43%		
25	R	La Science en bas de chez toi	Les Petits Débrouillards	CA	10 700	1 000		7 500	900		300		1 000						87,85%		
26	R	Soutien au développement social et culturel des quartiers prioritaires par les arts et le numérique	Unispères	Tous	18 194			1 500	2 000		1 200		1 000		8 030			4 464	19,24%		
27	R	Lutter pour l'insertion sociale en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs	Cultures du Coeur	Tous	5 140			2 000	2 000						1 740			1 400	38,91%		
28	N	Les jupes à conter	O Sol de Portugal	Tous	7 250			1 000	1 000		1 000			1 000	4 250				13,79%		
29	R	Plate forme Santé Jeunes	Maison de santé Bagatelle	Tous	134 168	3 000		4 000	4 000		9 615	75 123		9 030	33 400				5,22%		
30	R	Fashion week à Pessac « Nouvelle Vision »	Mamboko na Mamboko	A - HL	12 856			1 000	1 000	1 000		5 864			1 792	2 000		1 200	7,78%		
31	N	Expérimentation d'un accompagnement sportif et éducatif	Mamboko na Mamboko	A - HL	11 114			1 000	1 000			5 864			2 700	1 000		550	9,00%		
32	N	Expérimentation d'un lieu d'accueil des jeunes	Association des jeunes de la Châtaigneraie	CA	2 500	1 000		1 500	1 500										100,00%		
33	R	Festival Complètement à l'Ouest	Espace Social de l'Alouette	A - HL	31 492			1 500	1 500		4 693			7 770	5 218	3 194		9 117	4,76%		
34	R	Recycréa	Espace Social de l'Alouette	A - HL	6 600			500	500		2 000			4 000	100				7,58%		
35	R	Les Cafés-Ecoles	Espace Social de l'Alouette	A - HL	4 300			1 200	1 200		1 000		600	500		1 000			27,91%		
36	R	Ateliers Piou Piou Parents enfants	Espace Social de l'Alouette	A - HL	8 154			1 500	1 500		1 000	1 000		550	1 144	2 960			18,40%		
37	N	Loisirs et culture pour tous	Espace Social de l'Alouette	A - HL	8 137			1 000	1 000		1 500			2 000	1 137	2 500			12,29%		
38	N	Théâtre d'improvisation : un outil pour travailler le « vivre-ensemble »	Espace Social de l'Alouette	A - HL	5 931			1 000	1 000		1 600		600	1 306	600	600		225	16,86%		
39	N	Mutualisation des centres sociaux	Espace Social de l'Alouette	Tous	8 000			8 000	8 000										100,00%		
Pilier 3 : Poursuivre l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants																					
Mieux vivre son quartier																					
		Association La Châtaigneraie	CA		17 700	5 000				4 000				5 000	2 300	1 400					
Pilier 4 : Favoriser la citoyenneté (accès au Droit, LCD, valeurs républicaines, image et participation)																					
40	N	Favoriser la citoyenneté : « Papa ou t'es » - « Blog Châtaigneraie » - « Quartier égalité »	Association La Châtaigneraie	CA	6 650			1 500	1 500			1 900		3 250						22,56%	
41	R	Accès aux droits et promotion sociale et culturelle des populations issues de l'immigration	ASTI	Tous	71 436	7 000	18 000	2 000	10 000	12 000		18 936			1 500	2 000				51,79%	
42	R	Pause-Discussions	ESAAC	Saige	2 933	1 000									1 535			398	34,09%		
43	R	Exprimons les discriminations	ESAAC	Saige	2 500			1 000	1 000	1 000				500						40,00%	
44	R	Le numérique : un outil d'accès aux droits et d'insertion	ESAAC	Saige	5 869	3 000								2 178				691	51,12%		
45	R	ESCALE	ESAAC	Saige	20 888	2 000		1 000	1 000			9 912		4 700	1 133			2 143	14,36%		
46	R	Atelier Alphabétisation	ESAAC	Saige	13 068	4 500		2 000	500					4 102	500			1 466	53,57%		
47	N	Coordination des ateliers d'apprentissage de la langue française	ESAAC	Tous	7 000	2 000		2 000	1 000						2 000				71,43%		
48	R	Mission H : être humain, vivre ensemble	Les Petits Débrouillards	Tous	3 000	1 000		1 000	1 000		500		500						66,67%		
49	R	Accompagnement vers la lecture	AFEV	Saige + CA	6 238	1 000		3 000	3 000						2 238				64,12%		
50	R	KAPS : Koloc A Projets Solidaires	AFEV	Saige	18 285	2 000		2 500	2 500	2 500			7 000		4 285				24,61%		
51	R	Bienvenue dans mon monde	USCP	Saige + CA	12 560	3 000		1 000	1 000	4 000								4 560	31,85%		
52	N	Accompagnement à la mise en place d'ateliers ludo-éducatifs d'apprentissage de la laïcité	Enquête	Tous	7 000			6 000	1 000											100,00%	
53	R	L'image animée	Marlou Films	Tous	27 550		11 400	1 000	1 000		10 150	5 000							45,01%		
54	R	Permanences d'information juridique	Infodroits	Tous	14 520	4 000		220	220					10 300					29,06%		
55	N	Enveloppe projets et formations	Conseils Citoyens	Tous	3 000			3 000	3 000											100,00%	
56	R	Soutien aux actions ponctuelles	Ville de Pessac	Tous	22 400			22 400	22 400											100,00%	
57	R	Quinzaine de l'Egalité et soutien aux actions de lutte contre les discriminations	Ville de Pessac	Tous	10 000			10 000	10 000											100,00%	
58	R	Plateforme des services Maison du Droit et de la Médiation	Ville de Pessac	Tous	166 207			6 000	6 000					160 207						3,61%	
Total Fonctionnement Contrat de Ville					1 441 871	90 500	92 400	47 220	117 500	60 500	48 922	321 274	37 081	372 361	147 825	24 654	24 200	57 434	24,11%		
FIPD																					
59	R	Chantiers jeunes	Bâti Action	Tous	18 000	10 000		2 000	2 000					6 000						66,67%	
60	N	Chantiers éducatifs	AIPAC	Tous	11 778	4 900								2 500	4 378					41,60%	
61	R	Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales	Maison de Simone	Tous	30 500	8 500						22 000								27,87%	
Total Fonctionnement FIPD					60 278	23 400	0	0	2 000	0	22 000	0	0	2 500	10 378	0	0	0	42,14%		
Total Global					1 459 871	113 900	92 400	47 220	119 500	60 500	70 922	321 274	37 081	374 861	158 203	24 654	24 200	57 434	25,55%		

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -
François SZTARK - Najj YAHMDI - Benoît GRANGE - Jean-Pierre
BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI
- Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier
BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Caroline VION - Karine PERES -
Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie
JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier
SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Dominique DUMONT - Laure
CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Jérémy LANDREAU procuration à Valérie WASTIAUX GIUDICELLI
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Stéphane MARI procuration à Jean-Pierre BERTHOMIEUX
Aurélien DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_163

Objet : Exercice 2017 - Répartition n°2 des crédits de subventions

Monsieur Najj YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 06/06/2017

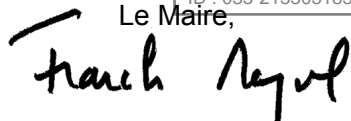
Reçu en préfecture le 06/06/2017

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20170606-DEL2017_163-DE

Le Maire,


Franck RAYNAL

I - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Imputation budgétaire et organisme bénéficiaire	Montant attribué
20421 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études	10 000,00
<i>code fonctionnel 330 : Animation culturelle</i>	<i>10 000,00</i>
Cinéma Jean Eustache pour équipement numérique	10 000,00
20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations	39 217,00
<i>code fonctionnel 4131 : Stade nautique</i>	<i>39 217,00</i>
GAIA EQUALIA pour participation aux travaux d'investissement du stade nautique (1er trimestre)	39 217,00
TOTAL	49 217,00

II – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire et organisme bénéficiaire	Montant attribué
65738 – Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	10 420,00
<i>code fonctionnel 5201 : Prévention de la délinquance</i>	<i>10 420,00</i>
Collège Alouette pour soutien à la formation premiers secours	420,00
<i>Subventions au titre du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté :</i>	
Lycée Philadelphie de Gerde	1 500,00
Lycée Pape Clément	1 500,00
Collège Gérard Philippe	2 650,00
Collège Alouette	1 500,00
Collège Noès	1 000,00
Collège François Mitterrand	1 850,00
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	177 780,00
<i>code fonctionnel 0200 : Services communs d'administration générale</i>	<i>42 100,00</i>
Association Ecosite du Bourgaillh	30 400,00
Association Le Jardin du Bois des Roses	200,00
Etu'Récup	1 500,00
Terre d'Adèles	10 000,00
<i>code fonctionnel 048 : Autres actions de coopération décentralisée</i>	<i>500,00</i>
Collège de Noès pour voyage linguistique en Allemagne	500,00

<i>code fonctionnel 311: Expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	800,00
Arianna Ensemble vocal de Pessac pour 30ème anniversaire	800,00
<i>code fonctionnel 313 : Théâtres</i>	4 300,00
Pas folle la guêpe pour projet « Les mots du corps »	4 300,00
<i>code fonctionnel 330 : Animation culturelle</i>	2 300,00
Comité de quartier de Noës pour projet cinéma	1 500,00
Radio campus	800,00
<i>code fonctionnel 331 : Vie associative</i>	400,00
Association Détresses et Ingérences	400,00
<i>code fonctionnel 4221 : Action socio-éducative</i>	13 000,00
Espace Social et d'Animation Alain Coudert pour Projet Alimentaire Solidaire Saige (PASS)	5 000,00
Association Alouette Animation pour mutualisation des centres sociaux	8 000,00
<i>code fonctionnel 5201 : Prévention de la délinquance</i>	9 090,00
Action Jeunesse Pessac pour accompagnements individuels	3 530,00
C.S.G.T.P. pour actions socio-éducatives durant les vacances scolaires	2 500,00
Association la Châtaigneraie pour projet « Perdu dans Paris »	1 240,00
Association Sportive Pessac Châtaigneraie pour séjour sport et culture à Saint-Sébastien « Donostia Cup 2017 »	1 820,00
<i>code fonctionnel 5202 : Développement Social et Urbain</i>	84 100,00
<i><u>Subventions dans le cadre des actions de programmation « contrat de ville »</u></i>	
Association des Jeunes de la Châtaigneraie pour expérimentation d'un lieu d'accueil des jeunes	1 500,00
Association La Châtaigneraie pour découverte de nouvelles activités culturelles et sportives	1 000,00
Association La Châtaigneraie pour améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi	2 000,00
Association La Châtaigneraie pour partenariat culturel et quartier métissé	1 000,00
Association La Châtaigneraie pour favoriser la citoyenneté	1 500,00
Association Alouette Animation pour festival « complètement à l'Ouest »	1 500,00
Association Alouette Animation pour « cafés écoles »	1 200,00
Association Alouette Animation pour « Recycrea »	500,00
Association Alouette Animation pour loisirs et culture pour tous	1 000,00
Association Alouette Animation pour ateliers parents–enfants piou-piou	1 500,00
Association Alouette Animation pour théâtre d'improvisation : un outil pour travailler le vivre ensemble	1 000,00
Association Alouette Animation pour mutualisation des centres sociaux	8 000,00
Espace Social et d'Animation Alain Coudert pour projet « Français/Langues étrangères » parents/enfants	1 000,00

Espace Social et d'Animation Alain Coudert pour coup de pouce aux jeunes pouces	1 000,00
Espace Social et d'Animation Alain Coudert pour coordination des ateliers d'apprentissage de la langue française	1 000,00
Espace Social et d'Animation Alain Coudert pour Projet Alimentaire Solidaire Saige (PASS)	5 000,00
Espace Social et d'Animation Alain Coudert pour projet les Arts à l'honneur	1 000,00
Espace Social et d'Animation Alain Coudert pour « exprimons les discriminations »	1 000,00
Espace Social et d'Animation Alain Coudert pour ESCALE	1 000,00
Espace Social et d'Animation Alain Coudert pour atelier alphabétisation	500,00
USCP pour « bienvenue dans mon Monde »	1 000,00
CSGTP pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes adultes et adultes	4 000,00
CSGTP pour action socio-sportive de proximité à Saige	3 000,00
USSAP Boxe pour boîte éducative	10 000,00
ASCPA pour animations gratuites pour les jeunes de la Cité	1 000,00
ASCPA pour bouge pour ta santé	1 000,00
ASCPA pour développement des APS pour les enfants de 6 à 10 ans	1 000,00
ASTI Pessac pour accès aux droits, promotion sociale et culturelle des populations issues de l'immigration	10 000,00
SPUC pour insertion du sport dans le quartier de la Châtaigneraie	1 000,00
Bâti Action pour chantiers jeunes	2 000,00
AFEV pour kaps koloc'a projets solidaires	2 500,00
AFEV pour atelier d'accompagnement vers la lecture	3 000,00
Unisphères pour soutien au développement social et culturel des quartiers prioritaires par les Arts et le numérique	2 000,00
O Sol de Portugal pour projet « les Jupes à conter »	1 000,00
Mamboko na Mamboko pour expérimentation d'un accompagnement sportif et éducatif	1 000,00
Mamboko na Mamboko pour fashion week « nouvelle vision »	1 000,00
Les Petits Débrouillards pour la science en bas de chez toi	900,00
Les Petits Débrouillards pour projet les experts du quotidien	500,00
Association Enquête pour accompagnement à la mise en place d'ateliers ludo-éducatifs d'apprentissage de la laïcité	1 000,00
IMS – Entreprendre pour la cité pour bienvenue dans mon monde et découverte de l'entreprise	4 000,00
<i>code fonctionnel 833 : Préservation du milieu naturel</i>	<i>6 490,00</i>
M. PINCHON Eric pour l'entretien d'un arbre remarquable	400,00
Mme VIEUILLE Christiane pour l'entretien d'un arbre remarquable	390,00
ASL Club des Princes	5 700,00

Envoyé en préfecture le 06/06/2017

Reçu en préfecture le 06/06/2017

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-2017-0506-DE-2017_163-DE

code fonctionnel 903 : Emploi formation

14 700,00

Association Bâti Action

10 000,00

AIPAC

4 700,00

TOTAL

188 200,00

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -
François SZTARK - Najj YAHMDI - Benoît GRANGE - Jean-Pierre
BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI
- Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier
BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Caroline VION - Karine PERES -
Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie
JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier
SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Dominique DUMONT - Laure
CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Jérémy LANDREAU procuration à Valérie WASTIAUX GIUDICELLI
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Stéphane MARI procuration à Jean-Pierre BERTHOMIEUX
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_164

Objet : Exercice 2017 - Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Canton 1 de Pessac

Monsieur Najj YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Lors de l'adoption de son Budget Primitif 2017, le Département de la Gironde a défini les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Le montant de FDAEC attribué, cette année, à la commune de Pessac au titre du canton 1, s'élève à 82 000 €.

En accord avec Mme Édith MONCOUCUT et M. Pierre DUCOUT, Conseillers départementaux de Pessac 1, une proposition d'affectation de cette dotation a été arrêtée. Pour la partie de la commune intégrée à ce canton, le coût prévisionnel des investissements retenus inscrits au Budget Primitif de la Ville, s'élève ainsi à : 329 166,67 € HT soit 395 000 € TTC.

Parmi ces investissements, les opérations les plus importantes, telles que les constructions ou les rénovations complètes, intègrent des critères de développement durable.

Le Conseil Municipal décide :

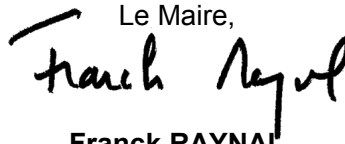
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver, pour la partie de la commune relevant du canton 1, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations inscrites dans le tableau annexé,
- de solliciter auprès du Département, au titre de ce même canton, le versement d'une subvention de 82 000 € pour la réalisation de ces investissements,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Liste des opérations éligibles au FDAEC - Pessac - Année 2017**CANTON DE PESSAC 1****Coût de l'opération****ECOLE MATERNELLES**

Ecole Le Monteil – aménagement de l'ancien logement	190 000,00 opération critères Dvt durable
Ecole Dorgelès – Désamiantage local restauration	50 000,00

GROUPES SCOLAIRES**PETITE ENFANCE**

Crèche cazalouette – ventilation et traitement thermique	25 000,00
--	-----------

EQUIPEMENTS DIVERS BATIMENTS/SITES

Bois des sources du Peugue – Rénovation des allées	50 000,00
--	-----------

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Stade nautique – remplacement de menuiserie	30 000,00
---	-----------

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière	50 000,00 opération critères Dvt durable
--	--

TOTAL TTC**395 000,00**

soit HT

329 166,67

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -
François SZTARK - Najj YAHMDI - Benoît GRANGE - Jean-Pierre
BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI
- Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier
BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Caroline VION - Karine PERES -
Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie
JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier
SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Dominique DUMONT - Laure
CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Jérémy LANDREAU procuration à Valérie WASTIAUX GIUDICELLI
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Stéphane MARI procuration à Jean-Pierre BERTHOMIEUX
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_165

Objet : Exercice 2017 - Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Canton 2 de Pessac

Monsieur Najj YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Lors de l'adoption de son Budget Primitif 2017, le Département de la Gironde a défini les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Le montant de FDAEC attribué, cette année, à la commune de Pessac au titre du canton 2, s'élève à 92 868 €.

En accord avec Mme Laure CURVALE et M. Sébastien SAINT-PASTEUR, Conseillers départementaux de Pessac 2, une proposition d'affectation de cette dotation a été arrêtée. Pour la partie de la commune intégrée à ce canton, le coût prévisionnel des investissements retenus inscrits au Budget Primitif de la Ville, s'élève ainsi à : 275 833,33 € HT soit 331 000 € TTC.

Parmi ces investissements, les opérations les plus importantes, telles que les constructions ou les rénovations complètes, intègrent des critères de développement durable.

Le Conseil Municipal décide :

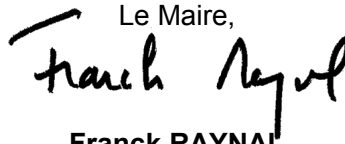
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver, pour la partie de la commune relevant du canton 2, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations inscrites dans le tableau annexé,
- de solliciter auprès du Département, au titre de ce même canton, le versement d'une subvention de 92 868 € pour la réalisation de ces investissements,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Liste des opérations éligibles au FDAEC - Pessac - Année 2017

CANTON DE PESSAC 2

Coût de l'opération

ECOLES MATERNELLES

Ecole maternelle Montesquieu – menuiserie de la salle de jeux 50 000,00 opération critères Dvt durable

EQUIPEMENTS DIVERS BATIMENTS/SITES

Médiathèque J. Ellul – Travaux d'amélioration thermique 115 000,00 opération critères Dvt durable

CMPP – Installation rampe pour personne à mobilité réduite 16 000,00

Cimetière – travaux d'accessibilité allée et paysagement 50 000,00

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Tennis de Camponac – étanchéité du club house 70 000,00 opération critères Dvt durable

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière 30 000,00 opération critères Dvt durable

TOTAL TTC

331 000,00

soit HT

275 833,33

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_166

**Objet : Délégation de Service Public - Rénovation et exploitation du Stade nautique -
Cession de créance pour la partie de la participation publique relative aux
investissements - Convention tripartite entre la Commune, GAIA et Bpifrance
Financement**

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La délibération du Conseil Municipal de Pessac du 4 avril 2016 a confié à EQUALIA la délégation de service public concernant la gestion du stade nautique.

Par délibération du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal approuvait l'avenant n°1 à ce contrat qui organise la substitution de la société GAIA, en qualité de délégataire, à la société EQUALIA (conformément à l'article 5 du contrat de délégation de service public qui prévoit la création d'une société dédiée dont l'objet est exclusivement l'exécution du contrat).

Cette disposition permet de faciliter le contrôle de l'exécution du contrat par la commune.

L'article 10 du contrat prévoit que le délégataire doit réaliser des travaux de mise en conformité du stade nautique. Pour la réalisation de ces travaux, la commune verse une participation spécifiquement dédiée aux investissements.

Le financement de ces travaux par le délégataire se fera par un emprunt contracté auprès de Bpifrance Financement.

Afin de garantir le remboursement de cet emprunt, le prêteur souhaite bénéficier d'une cession de créance dite « cession dailly ».

A cette fin une convention tripartite spécifiant les engagements de chacune des parties est proposée entre la commune, GAIA et Bpifrance Financement.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code monétaire et financier,

Vu le contrat de délégation de service public, son avenant n°1 et ses annexes passés entre la Commune, EQUALIA et GAIA

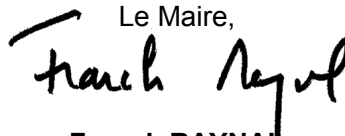
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite Ville, GAIA, Bpifrance Financement annexée, convention qui met en place la cession de créance,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette cession de créance.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_167

Objet : Délégation de Service Public - Gestion du Centre Equestre de Pessac Romainville - Transfert du contrat à une société dédiée

Monsieur Guy BENEYTOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du 11 juillet 2016, la Ville de Pessac a souhaité confier la gestion du Centre Équestre de Pessac à la SAS Les Écuries de l'Isle sous la forme d'une Délégation de Service Public.

Il avait été convenu entre les parties, durant la phase de négociation préalable à la signature de la Convention, de prévoir à terme la création d'une société dédiée, dont l'objet social serait exclusivement réservé à l'exécution dudit contrat, destinée à se substituer au délégataire.

Cette position a pour but de faciliter le contrôle des engagements souscrits et de permettre à la collectivité d'avoir comme interlocuteur unique une seule entité juridique.

La SAS Les Écuries de l'Isle a en conséquence procédé à la création d'une filiale, la SAS Centre Équestre Pessac Romainville, domiciliée en date du 8 août 2016 à l'adresse du Centre Équestre de Pessac.

En application des dispositions contractuelles de l'article 7 du Contrat de Délégation de Service Public, autorisant la cession de la Convention, il est donc proposé d'approuver la substitution de la SAS Centre Équestre Pessac Romainville, en qualité de délégataire, à la SAS Les Écuries de l'Isle, cette dernière s'engageant de façon irrévocable et inconditionnelle à demeurer entièrement solidaire, tout au long de l'exécution du contrat, des engagements incombant à la société dédiciée.

Cette disposition fait l'objet de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'article 7 du Contrat de Délégation de Service Public

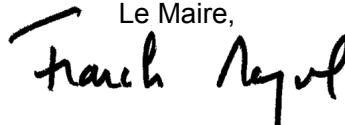
- d'approuver l'avenant n°1 à ce contrat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_168

Objet : Adhésion à l'association Bordeaux Unitec

Madame Sylvie TRAUTMANN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

L'association Bordeaux Unitec fondée en 1990, est implantée sur le domaine universitaire de l'agglomération bordelaise. Sa spécificité : aider à faire le lien entre la recherche, l'enseignement supérieur, l'innovation technologique et le développement économique.

L'association a pour objectif de favoriser l'émergence, la création et le développement d'activités industrielles et tertiaires innovantes, en étroite collaboration avec la communauté scientifique et universitaire.

Il est apparu opportun de confier la gestion de la Pépinière d'Entreprises et la location des espaces mis à disposition des entreprises à l'association Bordeaux Unitec. Compte-tenu de l'intérêt des actions qui sont opérées par Bordeaux Unitec, la Ville de Pessac a souhaité poursuivre son partenariat à travers une convention afin de formaliser les relations entre la Ville de Pessac et Bordeaux Unitec.

Aujourd'hui la Ville de Pessac a décidé d'adhérer à l'Association Bordeaux Unitec afin de permettre un accès à des dispositifs d'accueil de projets d'entreprises au travers d'incubateurs, de pépinières et de parc d'activités partenaires sur la commune ainsi que l'accès au réseau et services divers : informations, animations, formations,...

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

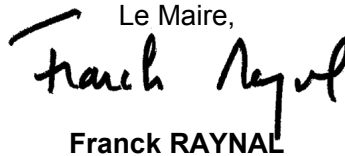
Considérant que l'adhésion à l'association Bordeaux Unitec permet un accès à des dispositifs d'accueil de projets d'entreprises au travers d'incubateurs, de pépinières et de parcs d'activité partenaires sur la commune.

- d'approuver les statuts de l'association Bordeaux Unitec,
- d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à cette association pour l'année 2017,
- de verser à l'association Bordeaux Unitec, par mandat administratif sur présentation d'une facture la somme de 750,00 € (sept cent cinquante euros) correspondant au montant de la cotisation pour l'année concernée,
- de déclarer que les crédits seront prélevés sur l'article 6281 code fonctionnel 900 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_169

Objet : Contrat d'assurances SMACL " Dommages causés à autrui - Défense et recours"

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Par marché n°11088B en date du 12 décembre 2011, la ville de Pessac a souscrit un contrat « Dommages causés à autrui » avec échéance au 31 décembre 2016 auprès de la SMACL – 141 avenue Salvador Allende – 79 031 NIORT Cedex 9.

L'article 5 du présent contrat stipule que la tarification de la cotisation annuelle est déterminée par le montant de la masse salariale brute versée par la commune hors charges patronales de toutes les catégories de personnel et que la régularisation de ladite cotisation s'effectue après déduction de la cotisation provisionnelle émise à l'échéance du contrat.

Compte tenu des salaires versés en 2016 ainsi que de la nature et de la composition de l'assiette de prime, la cotisation définitive pour 2016 s'établit à 16 504,94 € TTC.

La cotisation provisionnelle émise à l'échéance 2016 s'élevant à **20 884,68 € TTC**, la différence due par la SMACL à la commune au titre de régularisation 2016 est de 4 379,74 € TTC, faisant l'objet de l'avenant n°6 joint.

Le Conseil Municipal décide :

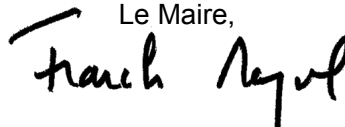
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2011-476 du 10 novembre 2011,
Vu le projet d'avenant n°6 au contrat « Dommages causés à autrui » passé avec la SMACL,

- d'approuver les dispositions de l'avenant n°3 avec la SMACL telles que présentées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_170

Objet : Travaux d'entretien et de réparation du patrimoine - Avenant n°1 aux marchés n°15057A à 15057H

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Par délibération du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal a attribué des marchés de travaux d'entretien et de réparation du patrimoine bâti de la commune.

Il s'agit de marchés publics à bons de commande conclus pour une période initiale d'une année (1^{er} janvier au 31 décembre 2016), reconductibles par période successive d'un an pour une durée maximale de 3 ans, sans que le délai ne puisse excéder le 31 décembre 2019.

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) de ces marchés comporte une clause relative à une retenue de garantie de 5 % effectuée sur chaque bon de commande émis.

Cette procédure alourdit la gestion administrative et financière de ces marchés destinés à la réalisation de petits travaux d'entretien et de maintenance et pour lesquels le processus de retenue de garantie n'a pas lieu d'être.

Il est donc opportun de modifier l'article 4.1 – Garantie financière du CCAP par avenant n°1 aux marchés n°15057A à 15057H.

Le Groupe de Travail Marchés, en sa séance du 11 mai 2017, a procédé à l'examen des avenants.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la décision du Groupe Travail Marchés du 11 mai 2017,

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants n°1 aux marchés ci-après :

N°15057A (Lot n°1- Électricité) attribué à la société SPIE SUD-OUEST,

N°15057B (Lot n°2 – Peinture- Revêtements muraux - Sols souples) attribué à SARL MTX,

N°15057C (Lot n°3 – Plâtrerie – Faux-plafond – Menuiserie intérieure) attribué à SARL MTX,

N°15057D (Lot n°4 – Serrurerie) attribué à SARL AQUITAINE SERRURIE PLOMBERIE (ASP)

N°15057E (Lot n°5 – Étanchéité des toitures) attribué à TEBAG SARL,

N°15057F (Lot n°6 – Couverture et zinguerie) attribué à SARL GALLEGO,

N°15057G (Lot n°7 – Travaux d'entretien des bacs, fosses et réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées) attribué à la société SANITRA FOURRIER,

N°15057H (Lot n°8 – Plomberie - Chauffage) attribué à SARL AQUITAINE SERRURIE PLOMBERIE (ASP),

modifiant l'article 4.1 – Garantie financière du CCAP comme suit :

« Article 4.1 – Garantie financière

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. »

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_171

Objet : Location et installation de bâtiments modulaires pour divers sites de la ville de Pessac - Attribution du marché

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le 1^{er} mars 2017.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum avec un opérateur économique, passé en application de l'article 78 du Décret n°2016-360, il concerne la location et l'installation de bâtiments modulaires pour les divers sites de la ville de Pessac.

Ce marché comporte une tranche ferme portant sur la location de bâtiments modulaires et une tranche optionnelle portant sur l'achat de bâtiments modulaires à la suite d'une période minimale de location de 12 mois consécutifs.

Conclu pour une période initiale de 4 ans du 2 juillet 2017 au 1^{er} juillet 2021, ce marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 1^{er} juillet 2024.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

La Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 11 mai 2017 a procédé au choix du titulaire.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68, relatifs aux marchés publics,

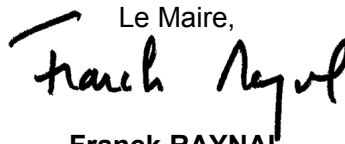
Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 11 mai 2017 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché en accord cadre à bons de commande sans minimum et sans maximum avec la société ALGECO ZI de Martillac 33650 Martillac, pour une période initiale de 4 ans du 2 juillet 2017 au 1^{er} juillet 2021, durée pouvant être reconduite 3 fois sans dépasser le 1^{er} juillet 2024.
- de dire que les crédits seront inscrits au chapitre 011, article 6132 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_172

Objet : Travaux d'aménagements complémentaires du site du Bourgailh - Attribution du marché

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Suite à une première consultation rendue sans suite dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte prévue à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 concernant les travaux d'aménagements complémentaires du site du Bourgailh, une deuxième consultation a été lancée le 23 février 2017 selon la même procédure.

Il s'agit de la réalisation de travaux de réhabilitation de la forêt du Bourgailh sur la commune de Pessac, avenue de Beutre.

Ces travaux sont répartis en 3 lots désignés ci-dessous :

- lot 1 : circulations et ouvrages divers
- lot 2 : aménagements écologiques et paysagers, mobilier et jeux
- lot 3 : équipements sportifs

Chacun des lots prévoit des variantes exigées prévues par l'article 58 du décret précité.
Des conditions particulières d'exécution à caractère social sont intégrées au cahier des charges.
Le nombre d'heures d'insertion à réaliser est de 500 heures pour le lot 1, 330 heures pour le lot 2 et 220 heures pour le lot 3.

Le représentant de l'acheteur, en groupe de travail marchés du 11 mai 2017, a procédé au jugement des offres et au choix des titulaires.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et notamment l'article 27 du décret,
Vu la décision du représentant de l'acheteur en date du 11 mai 2017,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés comme suit :

Lot 1 – circulations et ouvrages divers

attributaire : SNC EIFFAGE, Agence Nord Aquitaine, 10 rue Toussaint Catros CS 10006 33187 Le Haillan pour un montant total de 1 132 503,08 € H.T correspondant à 862 447,18 € H.T pour la solution de base et pour les variantes exigées, amphithéâtre assise béton : 95 463,30 € H.T, caillebotis : 174 592,60 € H.T.

Lot 2 – aménagements écologiques et paysagers, mobilier et jeux

attributaire : IDVERDE Agence de Messanges, 781 Chemin de Camentron 40660 Messanges pour un montant total de 699 992,83 € H.T correspondant à la solution de base.

Lot 3 – équipements sportifs

attributaire : IDVERDE Agence de Messanges, 781 Chemin de Camentron 40660 Messanges pour un montant total de 509 818,87 € H.T correspondant à la solution de base.

- de dire que les crédits seront inscrits au chapitre 23, article 2312, code fonctionnel 8232 du budget.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélie DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_173

Objet : Élaboration de marchés dans le domaine de l'éclairage public et des mobiliers connectés - Constitution d'un groupement de commandes

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

L'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015, relative aux marchés publics, offre aux acheteurs publics la possibilité d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Dans le cadre de la création de Bordeaux Métropole, métropole de droit commun telle que définie par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), un processus global et cohérent a été engagé avec l'ensemble des communes du territoire.

Cette mutualisation est conçue de manière à permettre à chacun d'exercer ses propres compétences dans un souci d'optimisation des moyens.

L'achat de matériel d'éclairage, la maintenance et l'exploitation des installations d'éclairage, de bornes marché et d'équipements sportifs, la surveillance nocturne et diurne de l'éclairage public, le contrôle de résistance mécanique des mâts d'éclairage, le géo-référencement des réseaux, la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques, des bornes d'appel taxi et des radars pédagogiques, l'achat ou la location de matériel destinés aux illuminations festives, la maintenance des dispositifs de contrôle d'accès équipés de bornes escamotables, l'achat et la pose d'équipements nécessaires à l'installation de site à contrôle d'accès.

Ainsi pour l'ensemble de ces prestations, il apparaît opportun de créer un groupement de commande.

En conséquence, il est nécessaire d'établir des conventions destinées à encadrer ces futurs groupements de commandes sur le plan juridique et à assurer une gestion efficace des futures opérations liées.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

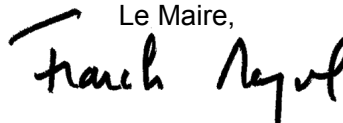
- d'approuver le principe de l'adhésion de la Ville de Pessac au groupement de commande portant sur :

- Fourniture de matériel d'éclairage public et de pièces détachées destinées à la maintenance et à la rénovation des équipements,
- Maintenance et exploitation des installations d'éclairage, de bornes marché et d'équipements sportifs,
- Surveillance nocturne et diurne des installations d'éclairage public,
- Contrôle de résistance mécanique des mâts,
- Diagnostic patrimonial de l'éclairage public et du réseau électrique associé,
- Géo-référencement des réseaux secs,
- Maintenance et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, de bornes taxi et de radars pédagogiques,
- Fourniture et location de motifs et guirlandes destinés aux illuminations festives,
- Maintenance des sites à contrôle d'accès,
- Fourniture et pose d'équipements nécessaires à l'installation de sites à contrôle d'accès de voirie.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les dix conventions constitutives de ce groupement de commandes.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_174

Objet : Extinction en cœur de nuit de l'éclairage public

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Pessac s'est engagée dans une démarche de maintenance préventive de son réseau d'éclairage public permettant d'importantes économies d'énergie. Au titre de la recherche de nouvelles méthodes de préservation des ressources énergétiques et de la biodiversité mais aussi du constat fait, selon lequel, à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, la municipalité souhaite initier l'extinction de l'éclairage public entre 1h00 et 5h00 chaque nuit, à l'exception de la nuit du 31 décembre.

L'éclairage nocturne des agglomérations constitue un poste de consommation énergétique particulièrement élevé. Selon l'ADEME, la France y consacre chaque année 5,6 milliards de kWh pour un coût moyen de 24 € par habitant. A titre indicatif, la consommation relevée à Pessac en 2016 était de 5 024 500 kWh, soit une part très significative des dépenses en électricité de la commune.

Outre la réduction des coûts liés à la baisse de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à favoriser la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre, la limitation de la production de déchets nucléaires, la lutte contre les nuisances lumineuses, mais aussi la réduction de l'impact négatif sur la biodiversité.

En effet, la nuit la lumière artificielle exerce une pression négative sur la faune et la flore : le cycle naturel du jour et de la nuit est altéré, source de perturbation pour les écosystèmes. Certaines espèces animales nocturnes sont éblouies par nos éclairages, d'autres ne peuvent plus correctement se repérer à l'aide du ciel étoilé ou de la Lune. La croissance des végétaux est déséquilibrée, leur régénération nocturne contrariée.

Enfin, contrairement aux idées reçues, d'après les retours d'expériences de plus de 200 villes en France et plus localement des communes du Taillan-Médoc et de Saint Médard en Jalles, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable en matière de sécurité publique. Effectivement, les cambriolages sont réalisés à plus de 80 % en journée et les actes d'incivilité, de délinquance et d'atteinte aux personnes se déroulent en grande majorité avant minuit. Par ailleurs, la visibilité réduite de nuit incite les usagers de la route à augmenter leur vigilance et à modérer leur allure, limitant de fait les accidents et leur gravité.

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui charge le Maire de la Police Municipale,

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Police Municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu l'article L.583-1 du Code de l'Environnement relatif à la prévention des nuisances lumineuses,

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41,

Considérant d'une part la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et personnes et, d'autre part, celle de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre,

- d'approuver une extinction totale de l'éclairage public entre 1h00 et 5h00 à compter du 23 juin 2017 toute l'année, à l'exception de la nuit du 31 décembre (Réveillon du Nouvel An). L'extinction sera effective sur l'ensemble des voies dont la gestion de l'éclairage public est assurée par la Ville de Pessac.

Des panneaux seront installés aux entrées de la commune pour signaler aux usagers les horaires d'extinction de l'éclairage public.

- d'inscrire la Ville au concours Villes et Villages Étoilés organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne.

- d'autoriser la dépense de 50 € correspondant à une part de frais techniques de dossier pour l'association composée de bénévoles.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_175

Objet : Adhésion à la société coopérative ALLIANCE Forêt Bois

Monsieur Laurent DESPLAT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

La coopérative Alliance Forêt Bois dont le siège social basé à Cestas, assure un rôle de conseils auprès des propriétaires forestiers privés, les accompagne dans la gestion et l'exploitation de leur patrimoine forestier, et propose son expertise dans la réalisation des opérations sylvicoles et la commercialisation des bois.

Grâce à l'entretien des parcelles par la coopérative Alliance Forêt Bois (marché N°150071 D en cours), les parcelles forestières appartenant à la commune de Pessac bénéficient depuis le 10 juillet 2009 du Label PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantissant ainsi l'utilisation du bois provenant des forêts, d'un point de vue des ressources forestières mais aussi économique et social des populations concernées.

Depuis un an environ le volume de commande des prestations d'entretien du marché avec Alliance Forêt Bois a atteint le seuil limite légal pour permettre de continuer de bénéficier d'une TVA au taux à 10% réservé aux adhérents de la coopérative.

C'est pourquoi, afin de toujours prétendre à ce meilleur taux, au lieu des 20 % pratiqués pour tous autres publics, il est nécessaire aujourd'hui d'adhérer à la coopérative Alliance Forêt Bois.

Cette adhésion permettra aussi d'assurer la continuité de gestion durable, et garantira ainsi le maintien pour la Ville de Pessac du label PEFC des parcelles forestières communales, sous les références cadastrales mentionnées ci-dessous :

- KM n°1 - KM n°2 - KM n°14 - KM n°15 - KM n°25 - KM n°26 - KN n°56 - KO n°1 - KO n°73 - KP n°3 - KP n°5 du **Bois des Sources du Peugue**
- AS n°8 - AS n°10 - AV n°5 - AV n°6 - AY n°65 - AY n°765 - AY n°700 - CD n°20 - CD n°21 - CD n°45 - CM n°291 - CM n°293 - CM n°295 de la **Forêt du Bourgailh**
- AD n°4 - AD n°17 - AD n°18 - AD n°57 - AD n°59 - AD n°67 - C n°414 - IN n°157 - IN n°158 - IO n°9 - IO n°15 - IO n°19 - IM n°221 - IM n°222 du **Bois des Arrestieux**

Je vous propose d'adhérer à la Coopérative Alliance Forêt Bois pour une durée de trois ans conformément aux conditions d'adhésion.

Cette adhésion s'accompagne d'un mandat administratif d'un montant annuel de 31 euros et 50 centimes, prélevé sur la ligne budgétaire chapitre 11 Article 617 fonction 823.1.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les statuts de la coopérative ALLIANCE FORET BOIS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion
- de dire que l'adhésion s'élève à 31,50 € pour l'année 2017,
- de dire que cette adhésion sera prélevée au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélie DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_176

Objet : Résidence de la Forêt (ex Résidence Saige Pessac) - Retrait de la copropriété et acquisition de la parcelle HA n°66

Monsieur Benoît GRANGE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La Commune a acquis en 1984 un terrain d'une contenance de 14 668 m², cadastré section HA n°68, situé à l'angle de l'allée des Mimosas et de l'allée des Tulipes correspondant au lot 1300 de la copropriété Résidence de la Forêt (ex Résidence Saige Pessac).

Ce lot représente une unité foncière totalement indépendante et séparée par une voirie publique sur laquelle se trouvent des équipements publics qui n'ont pas vocation à rester au sein de cette copropriété.

A la demande de la Commune de Pessac, la résolution visant la sortie de cette copropriété a été inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 21 mars 2017.

Les copropriétaires ont adopté le retrait du lot 1300 de la Commune de Pessac selon le modificatif de l'état descriptif de division réalisé par AGEO Conseils et par conséquent la cession à la Commune du lot 1301 au prix de 14 € correspondant à la parcelle cadastrée section HA n°66 de 588 m² non utilisée et destinée compte tenu de sa nature à être cédée à Bordeaux Métropole.

Le coût de cette opération entièrement à la charge de la commune s'élève à 8 100 € (frais de rédaction du nouveau règlement, notaires, syndic, débours).

L'avis des services fiscaux a été rendu le 16 mai 2017

La valeur vénale de la parcelle HA n°66 est estimée à 8 232 €.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

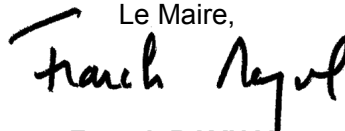
Vu l'avis des services fiscaux du 16 mai 2017,

- d'autoriser le retrait de la Commune de la copropriété Résidence de la Forêt (ex Résidence Saige Pessac) selon le modificatif de l'état descriptif de division réalisé par AGEO Conseils aux conditions mentionnées dans la délibération,
- d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section HA n°66 auprès du Syndicat des copropriétaires de la Résidence de la Forêt (ex Résidence Saige Pessac) ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées dans la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 21 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_177

Objet : Avenue de Magonty - Désaffectation et déclassement du domaine public et cession d'une bande de terrain

Madame Gladys THIEBAULT, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

La Commune de Pessac a été sollicitée par M. CASTAIGNEDE et Mme GAILLARD afin de procéder à la cession d'une bande de terrain contiguë à leur propriété dans l'objectif d'obtenir une parcelle cohérente avec la configuration du terrain.

Plus précisément, il s'agit d'une emprise de 46 m² située entre leur propriété et le fossé à détacher de la parcelle cadastrée section CE n°28 de 69 847 m² dont le solde restera appartenir à la Ville.

Historiquement ce terrain a été acquis par la ville en 2003 auprès de la société Conseil et Aménagement en Urbanisme et Foncier dans le cadre de l'aménagement de la forêt du Bourgailh.

Compte tenu de l'inconstructibilité de cette bande de terrain, de sa difficulté d'accès et d'entretien, la cession sera consentie au prix de 10 € le m² soit un total de 460 € pour l'emprise à céder.

Eu égard à l'usage public de la parcelle CE n°28, il y a lieu préalablement à la cession de désaffecter et déclasser du domaine public communal l'emprise de 46 m² à détacher.

L'avis des services fiscaux a été rendu le 17 mars 2017.
La valeur vénale de ce terrain est estimée à 460 €.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des services fiscaux du 17 mars 2017,

- d'approuver la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la bande de terrain devant être cédée ;
- d'approuver la cession à M. CASTAIGNEDE et Mme GAILLARD ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées dans la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_178

Objet : Cheminement doux rue de la Poudrière - Modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique du Golf et cession de l'emprise à Bordeaux Métropole

Madame Gladys THIEBAULT, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

La réalisation par Bordeaux Métropole d'un cheminement piéton le long du chemin de la Poudrière impacte une parcelle de l'assiette foncière du bail emphytéotique signé avec la société Golf Blue Green Pessac.

En accord avec la société gestionnaire du golf, il convient de détacher une emprise de 544 m² de la parcelle cadastrée section AO n°75, de réduire l'assiette foncière du bail emphytéotique par avenant sans modification de loyer et de céder à titre gratuit cette emprise au profit de Bordeaux Métropole.

L'avis des services fiscaux a été rendu le 16 mai 2017
Ce terrain sans droit à construire est estimé sans valeur marchande.

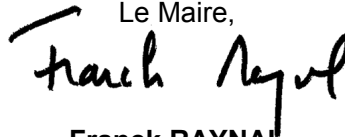
Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des services fiscaux du 16 mai 2017,

- d'approuver la modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique ;
- d'approuver le principe de cession de l'emprise de 544 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO n°75 à titre gratuit à Bordeaux Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_179

Objet : Lotissement d'activités "Bois de Saint Médard" - Cession d'un terrain à la SARL VERDON

Madame Sylvie TRAUTMANN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la commercialisation du lotissement d'activités « Bois de Saint Médard », des négociations sont intervenues avec l'entreprise VERDON en vue de la vente du lot n°9.

Le projet de M. VERDON consiste à créer un lieu de vie pour les entrepreneurs du bâtiment avec des services supports (secrétariat, comptabilité) pour partager l'expérience, mutualiser les moyens et compétences. Composé de locaux d'activités d'environ 100 m² dont 15 m² de bureaux, ce site devrait héberger entre 10 et 12 entreprises de travaux.

Plus précisément, il s'agit de lui céder un terrain, d'une contenance d'environ 4 115 m² dont 1 054 m² en EBC, cadastré section EO n°67 au prix de 75 € HT le m² pour le terrain constructible et 40 € HT le m² pour la zone en EBC soit un prix total de 271 735 € HT.

L'avis des services fiscaux a été rendu le 27 avril 2017.
La valeur vénale de ce terrain est estimée à 256 000 €.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des services fiscaux du 27 avril 2017,

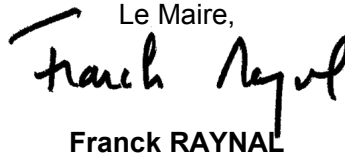
- d'autoriser la cession à la société VERDON ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, du terrain du lotissement d'activités « Bois de St Médard » aux conditions mentionnées dans la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Laure CURVALE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_180

Objet : Propriétés de Bordeaux Métropole sises avenue Jean Jaurès - Acquisition de deux parcelles

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Dans le cadre d'une réflexion sur le devenir des propriétés métropolitaines situées avenue Jean Jaurès, la Commune de Pessac souhaite acquérir les parcelles cadastrées section BO n°412 et BO n°116 d'une contenance respectivement d'environ 155 m² et 308 m² et d'une superficie de l'emprise de 132 m² et 157 m².

Une proposition d'acquisition au prix de 300 €/m² HT a été acceptée par Bordeaux Métropole soit un prix total de 39 600 € HT pour la parcelle BO n°412 et 47 100 € HT pour la parcelle BO n°116.

L'avis des services fiscaux a été délivré le 12 septembre 2016.

La valeur vénale de ces biens est estimée respectivement à 39 600 € HT et 47 100 € HT.

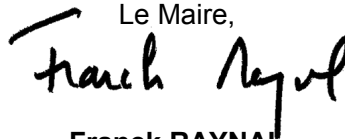
Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des services fiscaux du 12 septembre 2016,

- d'autoriser l'acquisition des parcelles BO n°412 et BO n°116 propriétés de Bordeaux Métropole aux conditions mentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 21 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_181

Objet : Cession de la propriété sise 10, 10bis et 10 ter avenue Jean Jaurès

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Par acte authentique en date des 4 et 9 février 1987, la Commune a acquis l'immeuble sis 10, 10bis et 10ter avenue Jean Jaurès, cadastré section BO n°429, au prix de 304 647 €.

Il s'agit d'un immeuble en pierre de taille composé de plusieurs locaux commerciaux et professionnels occupés aujourd'hui par une agence immobilière, un cabinet médical, une boulangerie-pâtisserie (avec laboratoire et logement), un commerce de pizza (avec logement), de bureaux disponibles et d'un parking à l'arrière.

Nécessitant une rénovation générale avec un budget travaux important, ce bien a été proposé à la vente aux différents locataires et a trouvé acquéreur auprès de M. NIKITINE, gérant de la SARL AMC.

La vente a été conclue au prix net vendeur de 850 000 € avec un engagement de l'acquéreur de réaliser le ravalement de la façade dans un délai de deux ans.

L'avis des services fiscaux a été rendu le 16 mars 2017.
La valeur vénale de cet immeuble est estimée à 891 000 €.

Le Conseil Municipal décide :

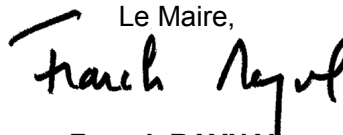
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des services fiscaux du 16 mars 2017,

- d'autoriser la cession à la SARL AMC ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, de la propriété sise 10, 10bis et 10ter avenue Jean Jaurès aux conditions mentionnées dans la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélie DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_182

Objet : Convention-cadre avec les associations et auto-entrepreneurs intervenant dans le cadre des ateliers éducatifs

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Pour l'année 2017/2018, des ateliers éducatifs ludiques et gratuits sont organisés dans les écoles de la Ville. Dans les écoles fonctionnant sur le rythme élémentaire (et pour l'ensemble du groupe scolaire de Toctoucau), ils sont pris en charge par des animateurs municipaux et des intervenants associatifs et/ou auto-entrepreneurs. Le projet vise à donner à tous les enfants l'opportunité de découvrir des activités sportives, artistiques, culturelles et de loisirs.

Dans ce contexte, la Ville de Pessac procède à un appel à projets auprès des associations du territoire et d'auto-entrepreneurs en vue de formaliser leur participation aux ateliers éducatifs pour l'année scolaire 2017/2018.

Afin d'harmoniser les modalités de participation de l'ensemble des associations et des auto-entrepreneurs qui proposent des animations au sein des écoles, il est nécessaire

d'établir une convention-cadre ayant pour objet la définition d'un socle commun d'intervention.

Ces conventions-cadre, dont les projets sont annexés à la délibération, définissent les objectifs des ateliers éducatifs mis en place par la Ville de Pessac, le cadre général d'intervention des associations et des auto-entrepreneurs, leurs obligations, les modalités de financement ainsi que le dispositif d'évaluation.

Le Conseil Municipal décide :

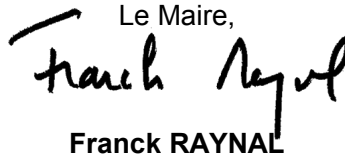
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le projet de convention-cadre d'engagement des associations pour les ateliers éducatifs 2017/2018,
- d'approuver le projet de convention-cadre d'engagement des auto-entrepreneurs pour les ateliers éducatifs 2017/2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions-cadre avec l'ensemble des associations et des auto-entrepreneurs qui participent aux ateliers éducatifs.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_183

Objet : Convention de partenariat avec l'association ASSO SAX - 20ème anniversaire : Concert de Earth Wind & Fire du 24 juin 2017

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de son action en faveur du développement de la culture, la Commune confirme sa volonté de contribuer à une politique cohérente sur son territoire concernant l'animation et le soutien à la vie culturelle locale.

Parallèlement, l'association ASSO SAX, déclarée le 3 juin 1997 à la Préfecture de la Gironde sous le n°W332003517, outre ses activités d'enseignement musical, contribue « à l'enrichissement de la vie culturelle » locale conformément à l'alinéa 3 de l'article 3 de son objet statutaire.

A ce titre, l'association organise un concert exceptionnel du groupe musical « Earth Wind & Fire » le samedi 24 juin 2017 afin de fêter son 20^{ème} anniversaire. Ce concert s'accompagne de diverses animations telles que la rencontre avec les artistes. L'ensemble

des festivités se déroule sur le site de Camponac (dans le parc et à la Médiathèque Jacques Ellul).

Afin de mener à bien son projet, l'association ASSO SAX a sollicité le soutien financier et logistique de la Ville de Pessac.

Aujourd'hui, compte tenu des objectifs partagés de la Commune et de l'association pour faire vivre la culture au plus près des habitants, il convient de définir les modalités de partenariat entre la Ville de Pessac et l'association ASSO SAX précisant les engagements respectifs des deux parties en présence autour de cette manifestation.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2017-106 du Conseil Municipal du 3 avril 2017 attribuant à l'association ASSO SAX une subvention de fonctionnement de 800 € dédiée à l'organisation de son 20^{ème} anniversaire,

Considérant les demandes annexes formulées à la Ville par l'association autour de cette manifestation,

Considérant la nécessité de formaliser le partenariat entre la Ville de Pessac et l'association ASSO SAX par la signature d'une convention portant sur l'organisation de cette manifestation,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association ASSO SAX,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- de dire que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Ne prend(nent) pas part au vote : Didier BROUSSARD

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_184

Objet : Réalisation de la 20ème édition des Vibrations Urbaines

Monsieur Maxime MARROT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Depuis dix-neuf éditions, les Vibrations Urbaines sont devenues un événement de référence des cultures urbaines, disciplines culturelles et sportives puisant dans un imaginaire commun qui les lie toutes : la ville.

Cette date anniversaire et les travaux sur le site Frédéric Kaibel, à Bellegrave, ont encouragé la Ville de Pessac à faire évoluer la manifestation tout en gardant la même direction artistique, centrée autour de trois piliers :

- les sports de glisse urbains : skate, BMX, trottinette...
- les disciplines de la culture hip-hop : breakdance, rap, DJing...
- le street art.

Le format change, plus dense et plus intense, en passant de 10 jours à 6 jours, du 31 octobre au 5 novembre 2017, afin de proposer une programmation continue.

Dans la continuité de la fresque réalisée en 2016 par l'artiste ZEST, en partenariat avec l'opération Station Campus, la Ville de Pessac souhaite investir davantage son campus universitaire et faire partager l'univers de cette manifestation à un maximum d'étudiants et de Pessacais.

Ainsi, les Vibrations Urbaines se dérouleront sur deux lieux principaux : Bellegrave et le campus universitaire.

La salle Bellegrave accueillera les grandes soirées concerts, la création de danse, le roller derby et le battle de danse.

Le site Rocquencourt hébergera les compétitions, les ateliers et animations « glisse », ainsi que le club VU, centre convivial situé à la Maison des Activités Culturelles.

La 20^{ème} édition continuera de proposer une programmation dans d'autres lieux culturels comme le Cinéma Jean Eustache, l'Artothèque, la Médiathèque Jacques Ellul ou Le Galet.

Cette 20^{ème} édition sera aussi marquée par le renforcement de la programmation street art en proposant une double performance sur un mur de grande surface et un nouvel appel à projet en direction des propriétaires pessacais les encourageant à faire peindre un mur leur appartenant.

Les Vibrations Urbaines gardent une approche pédagogique en programmant des actions de médiation en direction des établissements scolaires pessacais, des étudiants et en proposant diverses formes d'activités qui favorisent la participation active : ateliers, initiations, master class ou tournois et compétitions pour les sportifs amateurs.

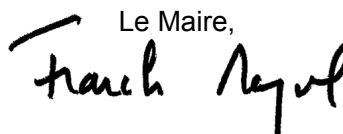
Cette manifestation d'ampleur métropolitaine se construit en fédérant les acteurs de ces pratiques, en établissant de nombreux partenariats et en développant des financements multiples avec des structures tant publiques que privées.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation de la 20^{ème} édition du festival Vibrations Urbaines
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats et conventions permettant la bonne réalisation de cette édition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenariats, aides et subventions, auprès des différents partenaires institutionnels et privés permettant la mise en œuvre de cette édition.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_185

Objet : Stade nautique et Piscine Caneton - Tarifs 2017

Monsieur Guy BENEYTOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le territoire de Pessac bénéficie de deux équipements nautiques complémentaires qui tiennent une place centrale dans l'offre de bassins de l'espace métropolitain.

Ces deux équipements permettent à la fois un apprentissage de la natation, dans le cadre de la natation scolaire de école de natation municipale de la piscine Caneton, et également l'expression de la vitalité des clubs de la commune dans diverses disciplines fédérales (waterpolo, hockey subaquatique, natation synchronisée, ...).

Comme chaque année, il convient de déterminer les tarifs de ces deux équipements.

Ceux du stade nautique se définissent dans le cadre du contrat établi avec la société GAIA, société dédiée substituée à EQUALIA.

Ceux de la piscine Caneton resteront inchangés afin de favoriser l'accès aux activités aquatiques au plus grand nombre.

Le Conseil Municipal décide :

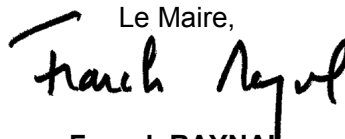
- d'approuver les tarifs annexés proposés par la société GAIA pour le Stade nautique à compter du 1^{er} juin 2017,
- d'approuver les tarifs annexés de la piscine Caneton à compter du 1^{er} septembre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant leurs mises en œuvre
- de déclarer que les crédits des tarifs de la piscine Caneton seront imputés au budget principal de la commune.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

STADE NAUTIQUE
Grille tarifaire des entrées 2017/2018
Applicable à partir du 1^{er} juin

	PESSACAIS	HORS PESSACAIS
Espace aquatique hors période estivale		
Adulte (+ 16 ans)	3,10 €	4,70 €
Enfant (de 5 à 16 ans)	2,45 €	3,50 €
Enfant (- 5 ans)	Gratuit	Gratuit
Pass famille (2 enfants de 5 à 16 ans + 2 adultes de + 16 ans)	10,10 €	14,20 €
Enfant supplémentaire "Pass famille"	2,45 €	3,50 €
Carte horaire 10 heures	26,30 €	40,50 €
Carte 12 entrées adultes (+ 16 ans)	31,40 €	46,60 €
Carte 12 entrées enfants (de 5 à 16 ans)	24,80 €	35,00 €
Carte de loisirs/groupes (entrée unitaire)	Gratuit	3,50 €
Soirée animation (entrée unitaire)	8,10 €	10,10 €
Billetterie de 50 entrées Adulte (CE, Amicales, Entreprises, etc.)	130,90 €	194,20 €
Billetterie de 50 entrées Enfant (CE, Amicales, Entreprises, etc.)	103,40 €	145,60 €
Recréation de carte	4,10 €	4,10 €
Espace aquatique période estivale		
Adulte (+ 16 ans)	5,60 €	7,30 €
Adulte (+ 16 ans) – tarif réduit (période creuse)	4,10 €	5,70 €
Enfant (de 5 à 16 ans)	4,40 €	5,20 €
Enfant (de 5 à 16 ans) – tarif réduite (période creuse, etc.)	3,40 €	4,20 €
Enfant (- 5 ans)	Gratuit	Gratuit
Pass famille (2 enfants de 5 à 16 ans + 2 adultes de + 16 ans)	17,10 €	21,30 €
Enfant supplémentaire "Pass famille"	3,40 €	4,20 €
Carte horaire 10 heures	31,40 €	46,60 €
Carte 12 entrées adultes (+ 16 ans)	41,90 €	57,20 €
Carte 12 entrées enfants (de 5 à 16 ans)	33,90 €	42,00 €
Carte de loisirs/groupes (entrée unitaire)	Gratuit	5,20 €
Pass "Un été à Pessac"	76,00 €	76,00 €
Piscine – Remise en forme		
Adulte (accès piscine – forme)	12,10 €	14,10 €
12 entrées Adulte (accès piscine - forme)	120,60 €	140,80 €
Abonnement mensuel (accès piscine - forme)	49,60 €	58,00 €
Abonnement trimestriel (accès piscine - forme)	140,80 €	164,50 €
Abonnement annuel (accès piscine - forme)	505,60 €	590,70 €
Frais de dossier	25,30 €	25,30 €



STADE NAUTIQUE

Grille tarifaire des activités aquatiques 2017/2018

	PESSACAIS	HORS PESSACAIS
1 séance d'activité aquatique (hors activ'bike)	10,00 €	12,10 €
5 séances d'activité aquatique (hors activ'bike)	46,60 €	56,00 €
12 séances d'activité aquatique (hors activ'bike)	100,30 €	120,60 €
1 séance d'activ'bike	13,90 €	15,90 €
5 séance d'activ'bike	63,90 €	72,90 €
12 séance d'activ'bike	139,00 €	159,00 €
Trimestre activité (2 activité au choix par semaine activ'bike)	180,30 €	216,80 €
Stage 5 séances de perfectionnement à la natation	46,60 €	55,70 €
Stage 10 séances de perfectionnement à la natation	87,10 €	104,80 €
École de natation de 6 à 16 ans (30 séances de septembre à juin)	136,80 €	152,00 €
Leçon individuelle	13,70 €	15,20 €
Formule anniversaire (par enfant)	10,10 €	12,20 €
Natation scolaire (comprend la surveillance du bassin)		
Maternelles (tarif à la séance de 35 min et par classe, hors enseignement)	Gratuit	55,70 €
Primaires (tarif à la séance de 35 min et par classe, hors enseignement)	Gratuit	55,70 €
Secondaires (tarif à la séance de 1h30 et par classe, hors enseignement)	Gratuit	91,20 €
Location horaire		
Ligne d'eau 25m/1h – sujétion de service public associations péssacaises *	Gratuit	Gratuit
Ligne d'eau 25m/1h	20,30 €	25,30 €
Mise à disposition du bassin sportif/1h	101,30 €	126,70 €
Mise à disposition du bassin loisir/1h	70,90 €	91,20 €
Mise à disposition de l'équipement/1h	304,00 €	405,30 €
Mise à disposition MNS/1h	35,50 €	35,50 €

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_186

**Objet : Quartier Arago-La Châtaigneraie - Aménagement d'un plateau de fitness -
Demande de subventions et plan de financement prévisionnel de l'équipement de
streetworkout**

Monsieur Jean-Luc BOSC, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Arago, un axe vert transversal « La Méridienne verte » a été créé pour ouvrir le quartier vers le sud et notamment vers les écoles. Par ailleurs, suite à une concertation avec les habitants et partenaires du quartier, le plateau sportif de l'école élémentaire Saint-Exupéry, situé en bordure de cette Méridienne verte, sera requalifié et ouvert au quartier hors temps scolaire.

Sur cette Méridienne verte, en complément du plateau sportif de l'école élémentaire Saint-Exupéry, un plateau de fitness va être spécifiquement créé pour diversifier l'offre sportive et favoriser la pratique de proximité par le plus grand nombre. Au sein de ce plateau de fitness, une aire de streetworkout va être créée. Le coût de ce projet spécifique est estimé à 41 460 € HT, soit 49 752 € TTC.

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) peut apporter son soutien à l'opération via le plan « Héritage 2024 » créé par Ministère des Sports pour favoriser les retombées sur l'ensemble du territoire national de la candidature de Paris à l'obtention des Jeux Olympiques.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Coût travaux (HT)	41 460 €	CNDS (33,5 % du coût HT)	14 000 €
<i>Dont :</i>		Ville de Pessac (66,5 % du coût HT + TVA)	35 752 €
- Agrès	15 000 €		
- Sol EPDM	13 000 €		
TVA 20 %	8 292 €		
Coût total (TTC)	49 752 €	Financement total (TTC)	49 752 €

La Ville s'engage à faire les travaux quel que soit le niveau de subvention obtenu.

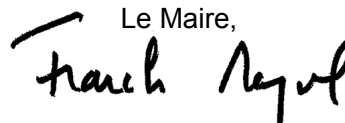
Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du CNDS et de tout autre organisme pouvant intervenir dans le financement de cette opération,
- d'imputer les recettes au budget principal de la commune.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

 Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mercredi 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES
- Irène MONLUN - François SZTARK - Najj YAHMDI - Stéphane MARI - Benoît
GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT procuration à Eric MARTIN
Pascale PAVONE procuration à Stéphanie JUILLARD
Aurélié DI CAMILLO procuration à Irène MONLUN
Fatiha BOZDAG procuration à Gladys THIEBAULT
Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Charles ZAITER procuration à Dany DEBAULIEU
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS
Samira EL KHADIR procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Zeineb LOUNICI

n°d'ordre : DEL2017_187

Objet : Commission Communale pour l'Accessibilité - Adoption du rapport 2016

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Le cadre général, en matière d'accessibilité est donné par la loi du 11 février 2005 dite « Loi pour égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Cette loi, qui pose le principe d'accessibilité généralisée, doit permettre à toutes personnes, quel que soit leur handicap (physique, sensoriel, mental, psychique et cognitif), d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

Les principes introduits par cette loi, sont notamment les suivants :

- tous les types de handicaps sont désormais pris en compte ;
- l'introduction de la chaîne de déplacement qui comprend le cadre bâti, la voirie et les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité ;
- la création d'une Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées dont les missions sont de dresser le constat de l'état d'accessibilité de la voirie et des espaces publics ainsi que des transports, d'établir un rapport annuel présenté

en Conseil Municipal et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté aujourd'hui est la synthèse de l'avancement des travaux et actions engagés. Il traite :

- du constat de la voirie, des espaces publics et des transports
- du constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant
- de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)
- de la méthodologie de recensement de l'offre de logements accessibles sur Pessac
- des thématiques et actions portées par la Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées ou d'autres services
- de la gouvernance, de la coordination, du conseil et de l'expertise

Ce rapport fait suite à la commission communale pour l'accessibilité qui s'est réunie le vendredi 18 novembre 2016 où siègent six représentants du Conseil Municipal et six représentants des associations de personnes handicapées ou d'usagers.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 11 février 2005 dite « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »,

- de prendre acte du rapport relatif à l'état d'avancement des travaux en matière d'accessibilité et des actions du cadre bâti existant, de la voirie s'adressant aux personnes handicapées sur la Ville de Pessac.

Ce rapport une fois acté sera remis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL